

# POUVOIR S'OPPOSER TOUJOURS PROPOSER



je vote Syndicat  
**CFTC**  
CAISSE DES DÉPÔTS

Second tour des élections des  
délégués du personnel.

Collège des employés  
Du 19 au 25 juin 2009

Chers collègues,

Au premier tour des élections professionnelles, vous et vos collègues du collège « cadres et agents de maîtrise » avez clairement manifesté votre volonté de soutenir le pluralisme syndical, en faisant confiance à l'alternative proposée par la CFTC.

Avec **9,11%** des suffrages obtenus, soit plus du triple des suffrages recueillis aux dernières élections de 2006 (alors que le taux global de participation est supérieur de près de 4%), **la CFTC obtient un poste de délégué du personnel dans le collège cadres**. Nos candidates élues (titulaire et suppléante) et toute l'équipe CFTC vous remercient chaleureusement pour votre soutien. Elles mettront tout en œuvre pour se montrer dignes de votre confiance.

A l'occasion de ce second tour, rendu nécessaire pour le collège des employés compte tenu d'un taux de participation inférieur à 50%, la CFTC vous propose d'amplifier et de confirmer le mouvement du premier tour en accordant massivement vos suffrages à nos candidat(e)s. La partie sera très serrée puisqu'un seul poste est à pourvoir dans le collège des « employés », pour au moins sept listes en présence !

La CFTC a eu l'occasion de vous alerter sur l'enjeu de ces élections dans ses écrits du premier tour. Elle vous a également rendu compte de ses actions à la Caisse des dépôts. Nos informations sont toujours disponibles sur notre site intranet, si vous souhaitez vous y référer.

Aujourd'hui, nous souhaitons nous adresser plus directement aux 186 collègues inscrits dans le collège des employés, et particulièrement à celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas pris part au vote. La CFTC comprend aisément qu'un certain nombre d'entre vous ne voit pas d'intérêt particulier à participer à ces élections professionnelles, soit en raison de leur éloignement de l'établissement public, soit encore compte tenu de la durée limitée de leur lien contractuel avec l'Institution.

Pourtant, que vous soyez mis à la disposition d'une filiale du groupe, que vous soyez en contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation, vous faites partie intégrante de la communauté de travail de la Caisse des dépôts. Ce faisant, vous participez, comme vos collègues, par votre investissement quotidien, à la bonne marche de l'Institution. Votre situation doit être connue et reconnue, votre investissement doit être récompensé, vos droits doivent être défendus.

Pour avoir pu nouer des contacts avec certains d'entre vous, nous connaissons vos attentes légitimes, nous savons que vos aspirations n'ont pas toujours été considérées, à leur juste valeur, par les représentants en place. Votre abstention le démontre !

Les candidats présentés par la  
réclamations individuelles et  
et à vous rendre compte de leur



CFTC s'engage à porter vos  
collectives auprès de votre employeur,  
action.

Ils seront présents à vos côtés, pour  
conseiller et vous défendre.

vous écouter, vous informer, vous

La CFTC milite et agit pour que les salariés mis à la disposition de filiales soient reconnus et que leur demande éventuelle de réintégration soit satisfaite.

La CFTC milite et agit pour que les employés en contrat à durée indéterminée puissent accéder au statut "cadre".

Le passage des employés en technicien supérieur a été amorcé par les deux derniers accords cadre.

La CFTC s'est battue pour que le nombre des passages soit revu à la hausse.

Il faut à présent aller plus loin en généralisant l'accès au statut "cadres" pour permettre aux employés, qui y ont un intérêt compte tenu de leur durée de carrière, de bénéficier d'une retraite complémentaire type AGIRC.



Souvent loin des yeux, loin du coeur, les employés mis à la disposition de filiales du groupe souffrent d'un manque d'attention de la part, tant de leur entité d'accueil, de leur employeur Caisse des dépôts, que des représentants chargés de porter leurs revendications.

La crise financière qui a touché de plein fouet certaines de ces filiales a fragilisé encore un peu plus la situation des salariés.

Pas toujours reconnus par leur entité d'accueil et assez vite oubliés par leur employeur, les salariés mis à la disposition ont parfois le sentiment d'être un peu laissés pour compte.

Pourtant, ils font partie intégrante, comme tous les autres salariés, de la communauté de travail de la Caisse des dépôts. Mais, plus encore que les autres salariés, nos collègues mis à la disposition d'entité extérieure ont besoin d'interlocuteurs à leur écoute au sein de l'établissement public pour prendre en compte leurs aspirations particulières compte tenu de leur éloignement.

C'est pourquoi, la CFTC milite et agit pour rappeler leur existence et défendre leurs droits dans toutes les négociations qui les concernent, en particulier celles, actuellement en cours, du nouveau dispositif d'intéressement et de la mobilité individuelle dans le groupe CDC.

A cet égard, la CFTC revendique également la prise en compte de leurs souhaits éventuels de réintégration dans l'établissement public.

Elles s'engagent à les accompagner et à les soutenir dans les méandres d'une procédure de bourse de l'emploi, souvent inadaptée à leur situation et encore trop obscure pour être totalement crédible!



# NON aux apprenti(e)s

## JETABLES !

La CFTC

milite et agit pour que la CDC propose un contrat à durée indéterminée aux salariés à l'issue de leur contrat d'apprentissage, d'alternance ou de professionnalisation

L'insertion professionnelle par la voie de l'alternance, est une des priorités d'action de la CFTC au plan national pour lutter contre le chômage massif des jeunes . Elle ne peut donc que soutenir, à la Caisse des dépôts, le recours important aux contrats d'apprentissage et d'alternance. Mais, une autre des priorités de la CFTC consiste à sécuriser le parcours professionnel des salariés. Dans ce domaine, la Caisse des dépôts fait défaut.

Trop peu de contrats d'apprentissage débouchent sur une proposition d'embauche en contrat à durée indéterminée. Certes, la mention sur un CV d'une expérience professionnelle dans une institution publique comme la Caisse des dépôts est un "plus" apprécié par d'autres employeurs, mais la CFTC estime que proposer une intégration pleine et entière des apprentis dans une communauté de travail à laquelle ils participent déjà depuis deux, voire trois ans, c'est, pour le salarié, une réelle reconnaissance de son investissement et, pour l'employeur, la garantie d'un recrutement éclairé.

Par ailleurs, la CFTC est attentive à vos conditions de travail actuelles. Nous savons bien que la tentation (et souvent la pratique!) est répandue d'utiliser votre connaissance et votre capacité de travail en vous confiant des tâches identiques, en volume, à celles de vos collègues exerçant leur activité à temps plein. Le découragement et une certaine amertume peuvent contrarier votre insertion professionnelle.

Ne restez pas isolés. La CFTC vous propose, au delà de son action revendicative, un lieu d'écoute et d'échanges. Pour nous, vous êtes des salariés à part entière.



COLLEGE DES "EMPLOYES"	
Titulaire	Suppléante
José BOYER	Sarah LEMESTRE

